

Offre d'emploi

Sélection d'une évaluatrice ou d'un évaluateur interne du PSSP et cheffe ou chef adjoint de cellule pour le service Cohésion et Prévention sociales

Bonjour,

La Ville de Namur procède actuellement à la sélection d'une évaluatrice ou d'un évaluateur interne du PSSP et cheffe adjointe ou chef adjoint de cellule pour le service Cohésion et prévention sociales.

Profil de compétences

Conditions générales de participation aux épreuves de sélection :

- Être de nationalité belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Commune ou du CPAS, ou, dans les autres cas, être belge ou ressortir d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'EEE ou ressortir de la Confédération suisse ou en possession d'un titre de séjour valable et d'un permis de travail pour les extra-communautaires.
- Jouir des droits civils et politiques, ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus de nature à ternir la dignité de la fonction, être de conduite, de vie et de moralité irréprochables en présentant un extrait de casier judiciaire. Si des condamnations y figurent, elles doivent être justifiées lors de l'entretien oral et considérées sans incidence sur l'exercice de la fonction.
- Posséder le(s) titre(s) d'études exigé(s) et/ou justifier, éventuellement, en rapport avec le grade et/ou la fonction, d'une expérience (en ce compris sa durée) jugée utile par l'Autorité compétente.
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Posséder les aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer sur base d'un certificat médical.

Savoirs

- Disposer d'un diplôme universitaire en criminologie ou en sciences sociales (sociologie, sciences politiques, ingénierie sociale) est **obligatoire**.
- Disposer de minimum 3 ans d'expérience en matière de gestion de projets (comprenant de l'expérience pertinente en évaluation de projets) est **obligatoire**.
- Disposer de 3 ans d'expérience en management est un atout.
- Avoir une expérience dans le secteur de la prévention et de la sécurité est également un atout.
- Maîtriser la méthodologie de gestion de projets et de l'évaluation de projets.
- Maîtriser la suite Office ainsi que les recherches internet et l'utilisation des réseaux sociaux.

Savoir-faire

- Être capable de mettre en œuvre les décisions en mobilisant et en utilisant efficacement l'ensemble des ressources (internes et/ou externes).
- Être capable de prendre des initiatives en respectant la structure hiérarchique.
- Être capable de faire des choix et de trancher en fonction des réalités (administratives, de terrain, de personnel, des conditions de travail, des moyens disponibles).
- Être capable de prendre des initiatives et de prendre des responsabilités.
- Pouvoir réagir dans l'urgence mais avec le recul nécessaire pour une vision globale à long terme.
- Savoir animer des réunions avec les techniques adéquates.
- Être capable de mesurer les enjeux, les coûts et les risques.
- Avoir de grandes capacités rédactionnelles.
- Disposer d'une approche méthodologique (création de modes opératoires).
- Acquérir les processus et contenus administratifs, les respecter et les appliquer.
- Être capable d'appliquer différentes méthodes d'évaluation de projet imposées par le pouvoir subsidiant.
- Savoir rédiger un projet et fixer des objectifs et des indicateurs selon la méthode SMART.
- Savoir réaliser des enquêtes (questionnaire, animation de focus group, analyse des résultats).

- Être capable d'analyser des données statistiques afin d'en tirer des conclusions.
- Pouvoir assurer la coordination et la concertation avec les autres actrices et acteurs et services.
- Savoir rédiger les actes administratifs (conventions, etc.).

Savoir-être

- Adhérer aux valeurs de l'Administration communale que sont la bienveillance, l'utilité et l'efficacité.
- Ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.
- Avoir un intérêt pour les matières relatives à la sécurité et la prévention.
- Faire preuve de pédagogie, de diplomatie, d'ouverture d'esprit.
- Faire preuve de discrétion et de loyauté.
- Faire preuve d'analyse, d'impartialité et d'esprit de synthèse.
- Être résistante ou résistant au stress et à la pression.
- Respecter la confidentialité.
- Pouvoir s'intégrer dans des équipes dynamiques et pluridisciplinaires.
- Être capable de gérer son temps et de respecter des délais.
- Faire preuve d'autonomie, d'adaptabilité, de disponibilité et de polyvalence.
- Faire preuve de créativité et d'innovation.
- Faire preuve d'un esprit de persuasion et de négociation.
- Faire preuve de rigueur, d'empathie et d'assertivité.
- Faire preuve d'écoute et d'une bonne communication.

Monographie de fonctions

En tant qu'évaluatrice ou évaluateur interne du PSSP:

Evaluation

- Appréhender les directives du pouvoir subsidiant en matière d'évaluation afin de les adapter sur le terrain.
- Organiser de façon proactive un système d'évaluation continue des dispositifs du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.
- Rédiger et transmettre tous rapports exigés par le pouvoir subsidiant (tableaux d'avancement, rapports d'évaluation, diagnostic local de sécurité, etc.).
- Se former, selon les besoins, à des techniques nouvelles d'évaluation.
- Être une personne ressource au sein du service en matière d'évaluation dans le cadre du PSSP et pour les différentes cellules menant des actions PSSP.

Opérationnalisation du Plan

- Collaborer avec la fonctionnaire de Prévention et le coordinateur administratif et financier en vue d'assurer l'orientation, la supervision et le suivi du plan.
- Apporter un soutien méthodologique à l'opérationnalisation du plan et aux travailleuses et travailleurs de terrain.
- Transmettre aux opérateurs et partenaires du plan des informations et directives du pouvoir subsidiant.
- Être une personne ressource en matière de gestion et de suivi des actions et projets dans le cadre du PSSP et pour les différentes cellules menant des actions PSSP pour l'ensemble du service.

Supervision et réalisation du diagnostic local de sécurité

- Recueillir des données pertinentes et les analyser pour rédiger le Diagnostic Local de Sécurité (DLS).
- Piloter, sous la coordination de la fonctionnaire de Prévention, tout le processus qui accompagne la réalisation du Diagnostic Local de Sécurité (consultation des opérateurs, partenaires PSSP et acteurs locaux).
- Être une personne ressource pour l'ensemble du service en matière de rédaction d'un DLS dans le cadre du PSSP et pour les différentes cellules menant des actions PSSP.

Réseautage

- Participer selon l'intérêt et la pertinence à des échanges de bonnes pratiques.

En tant que Cheffe adjointe ou Chef adjoint de cellule

Management: gestion directe de certaines équipes de la cellule sous la direction de la cheffe de cellule;

- Définir avec les équipes les objectifs opérationnels, les actions et les tâches.
- Motiver et mobiliser les équipes autour du suivi des objectifs.
- Soutenir et aider les équipes en vue de résoudre les difficultés.
- Amener les équipes à acquérir des méthodes et des outils de travail.
- Soutenir la rédaction de projets.
- Gérer la communication (interne et externe) nécessaire au développement des actions, y compris les stratégies et les supports d'information.
- Faire les recherches nécessaires à la compréhension et à la maîtrise des dossiers.
- Animer les réunions d'équipes.
- Assurer la coordination et la concertation avec les autres actrices et acteurs et services.
- Gérer le personnel sous la responsabilité de la Cheffe de cellule et de la Cheffe de service, dont les évaluations et les suivis disciplinaires.
- Rédiger des actes administratifs.
- Remplacer la responsable de cellule en cas d'absence de cette dernière et assurer le feedback qui s'en suit.

Nous offrons

Contrat

Type de contrat : un contrat à durée indéterminée à temps plein au sein de l'administration locale la plus attractive de Belgique

Régime du travail : 38 heures/semaine

Lieu du travail : Namur (Hôtel de Ville)

Horaire variable du lundi au vendredi : Arrivée entre 07h00 et 09h00 - Pause entre 12h00 et 13h30 - Départ entre 15h30 et 17h30

Vacances annuelles

Nombre de congés annuels à temps plein :

- Congés annuels : 26 jours
- Vacances annuelles extra-légales : 3,5 jours (en moyenne)

Salaire (à titre d'information)

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent A1 (master) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 46.297,21€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 56.819,36€

L'Administration communale valorise l'entièreté de l'ancienneté du secteur public. Elle peut également valoriser certaines années d'ancienneté (10 ans maximum) accomplies dans le secteur privé ou comme chômeur mis au travail ou comme stagiaire ONEM ou à titre d'indépendant à condition que la fonction précédemment exercée soit en lien direct avec la fonction proposée dans notre offre d'emploi. Une analyse sera effectuée sur base des attestations d'occupation de vos précédents employeurs et de votre profil.

Avantages

- Une assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel
- Un pécule de vacances fixé à 92% du salaire brut
- Un titre-repas par prestation de 7,15€ (valeur faciale)
- Remboursement des transports en commun pour les déplacements du domicile au lieu de travail à hauteur de : (85% pour le bus et téléphonique et 88% pour le train)
- Prise en charge de l'abonnement combiné SNCB, avec le parking de la gare de départ et prise en charge de l'abonnement pour le P+R de Bouge à hauteur de 88% . Des tarifs préférentiels seront

accordés pour les autres P+R ainsi que pour le parking de Namur Expo (attention, aucun autre parking n'est mis à disposition)

- Un remboursement de 0,37€/km parcouru en vélo

Intéressé(e) ?

Pour postuler, veuillez vous créer un compte candidat en cliquant sur le lien suivant :

<https://namur.gestmax.be/apply/1645/5>

Les documents listés ci-dessous devront impérativement être joints à votre candidature pour ce poste :

- un C.V. et une lettre de motivation;
- une copie de votre diplôme ou l'équivalence de la Communauté française pour le(s) diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger;
- une copie de la carte d'identité (recto-verso).

Date limite de réception des candidatures

16/06/2026

Procédure de sélection

Procédure de sélection

Si vous souhaitez postuler à l'offre d'emploi, il est impératif de vous créer un compte candidat et de remettre tous les documents demandés. Les candidatures en format papier ne sont pas recevables ainsi que toutes les candidatures tardives. Pour être agente ou agent communal, il est indispensable de ne pas s'être rendu ou rendue coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.

Dès la fin de réception des candidatures, une validation sera effectuée et un courriel vous sera adressé afin de vous informer de la suite réservée à votre dossier. **Veillez à bien vérifier vos courriels indésirables.**

La sélection s'opérera sur base d'une épreuve écrite (prévue le 16/03) et d'une épreuve orale, comptant chacune pour 50% de la cote globale. Chaque épreuve est éliminatoire. Il convient d'obtenir un minimum de 50% à chaque épreuve et un total de 60%.

La personne qui aura obtenu le plus de points à la fin de la procédure sera proposée au Collège communal pour être désignée. Quant aux autres lauréates et/ou lauréats, ils seront versés dans une réserve pour une durée de 3 ans pour le même emploi ou tout poste similaire.

Gestion de la diversité

L'Administration communale de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Elle veille à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences des personnes en situation de handicap. Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, vous devez informer la personne qui réceptionne les candidatures quand vous postulez. Si votre candidature est retenue, vous devrez fournir une attestation d'un ou d'une spécialiste et expliquer les adaptations raisonnables dont vous voudriez bénéficier (minimum dix jours avant les épreuves). Une analyse sera ensuite réalisée par notre service afin de proposer un aménagement raisonnable (temps supplémentaire, matériel adapté, etc.).